



## Commune de BRETONCELLES

### Forage « Le Verger »

#### ESTIMATION SOMMAIRE DES COUTS DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les Périmètres de protection rapprochée (PPR), proposés par M. CARRE Hydrogéologue agréé recouvrent principalement des terres labourées et quelques praires naturelles.

La perte de valeur vénale des terrains ainsi que les manques à gagner doivent être indemnisés, conformément à l'article L 1321.3 du Code de la Santé Publique.

Les versements des indemnités ainsi que les éventuels achats de terrain auront lieu après la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection et sont à charge de la Commune de BRETONCELLES.

#### 1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Si les parcelles ne sont pas propriété de la Commune, elles devront être acquises par la collectivité. Elles devront être closes conformément à la législation.

Des aménagements seraient à réaliser. Leur coût est estimé à environ **50 000 €**. Celui-ci est inclus dans la simulation.

Par ailleurs, cette estimation sera précisée après signature de l'arrêté préfectoral et études complémentaires.

La répartition serait la suivante :

- Acquisition et création des accès : 10 000 €
- Pose de clôtures : 20 000 €
- Téléalarme : 10 000 €
- Maîtrise d'œuvre et études diverses : 10 000 €

## 2 – INDEMNITES AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS EN COMPENSATION DES SERVITUDES APPLIQUEES SUR LES PARCELLES DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

M. HEBERT Expert agricole et foncier a été chargé par le S.D.E. de réaliser une étude technico économique pour évaluer le coût prévisible engendré par ces périmètres.

Cette étude n'étant pas versée au présent dossier en voici les conclusions :

### « Caractéristiques du périmètre de protection rapprochée

*Le périmètre de protection rapprochée du forage du Verger représente environ 60 hectares, sur la seule commune de Bretoncelles. Il est constitué d'une seule zone.*

*La zone étudiée est majoritairement en prairies naturelles et labours :*

*La commune de Bretoncelles ne relève pas d'une zone spécifique au regard de la Directive Nitrates.*

### Exploitations agricoles et propriétés concernées

*5 exploitations ont été analysées et 11 propriétés recensées.*

*Une exploitation est fortement touchée (type laitière traditionnelle), avec son siège d'exploitation dans le périmètre rapproché.*

### Bilan des incidences sur les exploitations agricoles

*Les contraintes agronomiques les plus pénalisantes sont :*

- ♦ *L'interdiction de l'affouragement permanent des animaux à la pâture.*
- ♦ *La remise en herbe d'une partie de la parcelle YM 17 ; »*

Afin d'apprécier les enjeux financiers et dans l'attente des prescriptions de M. le Préfet et des études particulières, M. HEBERT a réalisé une simulation financière conformément à la charte de mise en œuvre des périmètres de protection par les différents partenaires intervenants dans le département de l'Orne.

Indemnités dues aux propriétaires : 14 920,27 €

Indemnités dues aux exploitants : 23 168,00 €

Soit une estimation pour les indemnités de : 38 088,27 €

Une actualisation de 2%/an soit 16% a été ajouté. On obtient ainsi un montant total des indemnités estimé à **44 182,39 €**.

S'ajoutent à ces indemnités, des études et travaux spécifiques aux périmètres de protection rapprochée pour une somme évaluée à 25 817,61 €, soit un montant d'environ **70 000 €** pour la partie « périmètres de protection ».

Une enveloppe totale de **120 000 €** est à prévoir pour ces indemnités et travaux sur l'ensemble des 2 périmètres de protection. Cependant une subvention à hauteur de 40 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne peut être demandée.

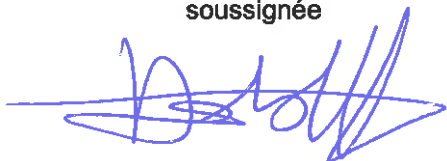
## **CONCLUSION**

L'impact financier de la protection du captage de la commune de Bretoncelles n'est pas connu exactement. Toutefois, il ressort du plan de financement que le reste à charge pour la collectivité s'élèverait à environ 72 000 €.

Dans ce cas, la part revenant à la commune de Bretoncelles représente un coût près de 0,10 € par m<sup>3</sup> vendu, moyennant un emprunt à 4,5 % sur 20 ans sans autofinancement et pour un volume annuel d'eau vendu d'environ 60 000 m<sup>3</sup>.

Etabli le 25/03/2016

par la Technicienne  
« Protection de la Ressource »  
soussignée



Amélie LECHAT



## Captage du Verger

### INDEMNITES FORFAITAIRES

sur la base des calculs du  
Cabinet HEBERT Expert Foncier  
conformément à la Charte Départementale de 2003  
étude réalisée en 2007

<b>Nombre de propriétaires</b>	10
<b>Nombre d' exploitants</b>	5
<b>Surface du périmètre (ha)</b>	60
<b>PROPRIETAIRES :</b>	14 920,27 €
<b>EXPLOITANTS :</b>	23 168,00 €
<hr/>	
<b>INDEMNITES TOTALES :</b>	38 088,27 €
<b>actualisation (2%/an)</b>	6 094,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 182,39 €</b>
<b>Coût moyen par propriétaire</b>	1 492 €
<b>Coût moyen par exploitant</b>	4 634 €
<b>Coût moyen par hectare</b>	635 €



## COUT INDUIT PAR LES PERIMETRES DE PROTECTION Captage du Verger

<b>Indemnités</b>	<b>44 182,39 €</b>
<b>Travaux et Etudes PPI</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Travaux et Etudes PPR</b>	<b>25 817,61 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 000,00 €</b>

<b>Subventions de l'Agence LOIRE BRETAGNE (40%)</b>	<b>48 000,00 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>72 000,00 €</b>

### Simulation (sans auto financement)

Somme empruntée	72 000 €
Taux	4,50
Durée du prêt en années	20
<b>Remboursement annuel</b>	<b>5 535,08 €</b>
Remboursement mensuel	461,26 €
Total remboursé	110 701,65 €
Coût total du prêt	38 701,65 €
Coût mensuel du prêt	161,26 €

### VOLUME D'EAU VENDU

<b>Année 2014</b>	<b>60 013 m<sup>3</sup></b>
<b><u>COUT AU M<sup>3</sup></u></b>	<b><u>0,092 €</u></b>